

**PROJET PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE**

**1. Description des moyens mis en œuvre par l'IAD pour intégrer les objectifs généraux de l'enseignement supérieur artistique**

L'IAD intègre les objectifs généraux de l'enseignement définis par le Conseil de l'Education et de la Formation, compte tenu des spécificités de l'enseignement supérieur artistique.

Il a pour mission essentielle de former des hommes et des femmes, capables d'assumer leur rôle de citoyens responsables au sein de la société avec le souci de leur épanouissement personnel et du bien commun.

A cet effet, l'IAD développe chez ses futurs diplômés, des compétences et des aptitudes grâce à la transmission de valeurs, de savoirs et de comportements.

\* Moyens d'ordre pédagogique

- 
- la présence d'enseignants compétents et motivés soucieux, à la fois, de rendre les étudiants, acteurs de leur formation et d'être à leur écoute en favorisant les relations enseignants-enseignés ;
  - l'organisation de formations dont les objectifs et les programmes d'études tiennent compte des attentes et des besoins de la société et qui accordent une importance significative aux stages, au travail de fin d'études, aux visites d'institutions ou d'entreprises, à la recherche personnelle, à la réflexion critique, créatrice et constructive, etc.;
  - la mise en œuvre d'un contrat-étudiant de formation ;
  - la consultation des étudiants dans certains aspects de l'organisation de l'année scolaire, dans la recherche de leurs stages, dans le choix des cours à option, dans la mise en œuvre de voyages d'études, etc.;
  - l'importance de travaux en équipes et du travail personnel, particulièrement pour les travaux pratiques, les stages, les projets, les séminaires, etc.;
  - la mobilité des étudiants, notamment dans le cadre d'une dynamique européenne et communautaire ;
  - la sensibilisation de l'étudiant à son auto-formation et à la nécessité d'une formation continuée tout au long de son existence ;
  - la mise à la disposition des étudiants d'un centre de documentation ;
  - la mise à jour permanente des enseignements et des équipements performants en fonction des progrès enregistrés dans les disciplines enseignées.

\* Moyens d'ordre institutionnel

- 
- la participation des enseignants et des étudiants au sein des Instances de l'IAD (Conseils de gestion pédagogique, d'option et social) ;
  - l'existence du Conseil des étudiants chargé de défendre les intérêts des étudiants en matière d'enseignement, de pédagogie et de gestion, ainsi que de désigner leurs représentants au sein des Instances susdites ;
  - la possibilité pour les enseignants d'exercer leur mission et de dispenser leurs enseignements de manière responsable ;
  - la prise en compte effective dans les prestations des enseignants d'autres missions que la formation initiale, celle-ci restant leur mission prioritaire ;
  - la réalisation d'un travail collectif au sein d'équipes pédagogiques ;

- la présence en qualité d'enseignants à temps partiel, de personnes engagées dans la vie professionnelle et la possibilité réelle pour les enseignants et les étudiants d'être en contact avec le milieu professionnel par les stages, les séminaires, les travaux de fin d'études, la formation continuée, la recherche, etc.;
- la possibilité pour l'enseignant de s'inscrire partiellement dans la vie professionnelle hors enseignement correspondant à ses qualifications.

## **2. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de l'IAD et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités**

Suscité en 1959 au sein de la communauté catholique de Belgique, l'Institut des Arts de Diffusion, institution libre confessionnelle subventionnée par la Communauté française, propose un projet éducatif et pédagogique inspiré par les valeurs chrétiennes, qui tiennent compte de la primauté de la personne. Celui-ci tend à développer le sens des responsabilités humaines dans le respect de l'esprit chrétien tout en admettant la pluralité des opinions et des tendances.

Pour rencontrer ces objectifs, l'IAD s'appuie sur des équipes d'hommes et de femmes qui croient fermement à leur mission et qui s'y engagent pleinement.

L'IAD se veut être une Ecole de vie, une Ecole tournée vers l'avenir, une Ecole ouverte et bien intégrée dans la société.

L'IAD a choisi de s'installer sur le site de l'Université Catholique de Louvain (UCL) à Louvain-la-Neuve. Il entretient ainsi des relations privilégiées avec le Centre Audiovisuel (CAV), avec l'Ecole de Journalisme de Louvain (EJL) et avec le Centre d'Etudes Théâtrales (CET) de l'Université.

## **3. Définition des spécificités de l'enseignement supérieur artistique de type court et/ou de type long dispensé par l'IAD et description des moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités**

### **\* Enseignement supérieur artistique de type court (E.S.A.T.C.)**

- L'E.S.A.T.C. dispense des formations associant étroitement la théorie et la pratique; il s'adresse à des étudiants tant par l'action concrète que par une démarche essentiellement théorique. L'objectif est de former des professionnels capables d'être rapidement opérationnels, ayant une réelle rigueur méthodologique et aptes à apprendre et à s'adapter à des environnements très changeants.  
Les diplômés exercent des fonctions caractérisées par une autonomie professionnelle justifiée par un savoir et une qualification professionnelle et artistique.
- Il est organisé, à l'IAD, en un cycle de trois ans, appelé baccalauréat en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option image, option son, option montage et scripte, option multimédia.
- Les enseignants sont des diplômés universitaires, de niveau universitaire pour les matières théoriques et appliquées et des diplômés des écoles des arts de spectacle et techniques de diffusion et de communication pour les matières artistiques et appliquées. Une notoriété en relation avec la fonction à remplir peut remplacer, à titre personnel, le titre requis. Pour rencontrer la spécificité de l'E.S.A.T.C., ceux-ci doivent posséder un titre pédagogique et une expérience utile.
- L'enseignement dans une option déterminée est pris en charge par les professeurs et les professeurs de pratique professionnelle de l'option. Le Conseil de l'option, est constitué de tous les enseignants intervenant dans la formation qui correspond à l'option et de quatre représentants étudiants, il émet des propositions relatives à l'option visant à concrétiser le projet pédagogique de l'IAD. Ces propositions sont soumises au Conseil de gestion pédagogique.

- L'insertion de spécialistes du monde professionnel dans les Instances, dans l'enseignement, dans les stages concourt à favoriser la coopération entre l'enseignement et le monde de travail.
- La pédagogie privilégiant une approche particulièrement inductive, accorde une large place à l'expérience acquise sur le terrain; elle vise aussi à développer la transdisciplinarité ainsi que l'analyse de situations professionnelles concrètes et l'esprit critique à cet égard.  
L'interdisciplinarité entre les différentes options du type court et du type long, ainsi que les stages en milieu professionnel constituent un élément essentiel des programmes d'études, avec un encadrement assuré par des enseignants spécialisés.  
Les programmes de cours accordent aussi une place importante à la formation générale et aux références théoriques, celles-ci étant choisies non seulement en fonction des savoir-faire et des savoir-être professionnels auxquels doivent accéder les diplômés de l'E.S.A.T.C., mais aussi dans le but de les rendre capables d'assimiler les progrès et évolutions de leurs domaines professionnels.

\* Enseignement supérieur artistique de type long (E.S.A.T.L.)

- L'E.S.A.T.L. dispense des formations à la fois théoriques, artistiques et opérationnelles. Il est organisé en deux cycles.  
Le premier cycle qui compte trois ans est un baccalauréat de transition dans le domaine des Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option réalisation cinéma et radiotélévision, ou option interprétation dramatique.  
Le second cycle est un master en un an, ou un master spécialisé, didactique ou approfondi en deux ans dans le domaine des Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option cinéma, ou option radio-télévision- multimédia, ou option interprétation dramatique.  
Le premier cycle vise à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire généraux et au développement d'une capacité à l'analyse ainsi qu'à la réflexion artistique, scientifique et philosophique. Le deuxième cycle dispense des cours plus spécialisés et plus orientés vers des compétences et des savoir-être professionnels en mettant notamment l'étudiant en situation d'auto-apprentissage.  
Les formations proposées sont opérationnelles et proches du concret, d'une part et conceptuelles et rigoureuses, d'autre part.
- Les études organisées sont marquées par la pluridisciplinarité y compris avec l'E.S.A.T.C. et par l'importance accordée à la formation générale de niveau universitaire.
- Les enseignants sont des diplômés universitaires ou de niveau universitaire pour les matières théoriques et appliquées et des diplômés des écoles des arts de spectacle et techniques de diffusion et de communication pour les matières artistiques et appliquées. Une notoriété en relation avec la fonction à remplir peut remplacer, à titre personnel, le titre requis.  
Pour rencontrer la spécificité de l'E.S.A.T.L., ceux-ci doivent posséder un titre pédagogique et une expérience utile.
- L'enseignement dans une option déterminée est pris en charge par les professeurs, les chargés d'enseignement, les assistants et les professeurs de pratique professionnelle de l'option. Le Conseil de l'option, est constitué de tous les enseignants intervenant dans la formation qui correspond à l'option et de quatre représentants étudiants, il émet des propositions relatives à l'option visant à concrétiser le projet pédagogique de l'IAD. Ces propositions sont soumises au Conseil de gestion pédagogique.
- La collaboration apportée par des personnalités engagées dans la vie professionnelle en qualité de membres des Instances, de chargés de cours, de conseillers pour les travaux de fin d'études, garantit la pertinence de la formation.
- La pédagogie privilégie une approche inductive qui se base sur une démarche générant une conceptualisation scientifique à partir d'un environnement concret.

\* Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur

L'IAD organise une Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS) dans les disciplines théâtrales, audiovisuelles et multimédias.

Cette formation est accessible :

aux porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur artistique dans le domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion de type long (4 années d'études : Master, licence ou diplôme du 3ème degré) en théâtre, réalisation, multimédia...,

aux étudiants inscrits en Master 120 à finalité didactique,

aux étudiants n'ayant pas accompli leurs études supérieures dans une école supérieure artistique organisée ou subventionnée par la Communauté Française mais dont le diplôme est reconnu équivalent à un titre de licencié délivré par une Ecole Supérieure Artistique (ESA).

\* Conseil de gestion pédagogique

Le Conseil de gestion pédagogique de l'IAD est chargé d'élaborer les modalités de mises en œuvre des missions de l'Ecole Supérieure des Arts. Il est consulté par le Pouvoir Organisateur de l'IAD sur toute question concernant l'utilisation des moyens pédagogiques et de l'affectation des membres du personnel. Il est constitué du directeur, du directeur adjoint, de représentants élus des enseignants, des assistants, des enseignants représentants des organisations syndicales, du personnel autre qu'enseignant et des étudiants.

\* Conseil des étudiants

Le Conseil des étudiants représente les étudiants, défend leurs intérêts en matière d'enseignement, de pédagogie et de gestion de l'IAD. Il désigne ses représentants au conseil de gestion pédagogique et au conseil social.

\* Conseil social

Le Conseil social est chargé de l'affectation des subsides sociaux en concertation avec le P.O. Il est constitué de représentants des étudiants, des enseignants et du directeur de l'IAD. Le responsable de la comptabilité est associé aux travaux.

**4. Description des moyens mis en œuvre par l'IAD pour favoriser l'interdisciplinarité**

\* L'interdisciplinarité est atteinte au sein de l'institut par :

- l'organisation d'activités communes (cours, travaux pratiques, etc.) prises en charge par des enseignants de disciplines différentes ;
- la réalisation de travaux de fin d'études qui intègre l'ensemble des disciplines.

\* Il est prévu de :

- mettre à la disposition des enseignants et des étudiants un document reprenant les programmes d'études ainsi que les objectifs et les contenus des enseignements dispensés ;
- permettre à des enseignants, à des étudiants et à des personnes extérieures à l'IAD de présenter et de confronter leurs approches différentes d'une même réalité ;
- organiser certains aspects d'une formation sous forme de modules visant à développer des compétences interdisciplinaires ;
- demander à des enseignants d'autres catégories d'intervenir comme experts dans des cours ou séminaires ou en soutien pour des travaux théoriques de fin d'études ;

- organiser des journées d'études où sont abordés des thèmes visant à mieux intégrer les enseignements de l'IAD ;
- développer l'instrument de travail interdisciplinaire qu'est le centre de documentation.

**5. Définition des missions l'IAD, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions**

- \* La mission principale de l'IAD est de dispenser la formation initiale. Par ailleurs, il peut assurer des missions de formation continuée et de service à la société dans la mesure des moyens humains et financiers dont il peut disposer.
- \* La formation initiale vise à ce que l'étudiant s'approprie une formation générale, une capacité d'analyse et de synthèse, un esprit critique, une faculté de communiquer et de travailler en groupe, une autonomie de pensée et d'action et, par voie de conséquence, à développer chez lui les aptitudes lui permettant de s'insérer dans la vie professionnelle et d'y jouer un rôle actif et responsable.
- \* La formation continuée, organisée par l'Institut sous la forme de Certificats d'Ecole supérieure des Arts, peut être de spécialisation, d'interface, de recyclage, de réorientation.
- \* L'articulation entre les missions de l'IAD est assurée par les membres des personnels directeur et enseignant. Les Autorités de l'IAD en sont les gestionnaires et veillent à la cohérence de ces missions avec les objectifs généraux de l'enseignement supérieur.  
Quant aux enseignants, ils peuvent être sollicités pour prendre en charge certaines activités liées aux autres missions que la formation initiale et ce, dans la mesure de leur disponibilité et dans le cadre du statut spécifique à l'enseignement supérieur.  
La réalisation de ces missions est fonction des moyens disponibles en potentiels humain et matériel de l'IAD.
- \* Des moyens extérieurs peuvent aider l'IAD pour mener à bonne fin les missions de formation continuée et de service à la société. Des associations qui lui sont liées peuvent en assurer la gestion.
- \* La formation continuée et le service à la société doivent être considérés comme des outils mis à la disposition de la formation initiale pour améliorer des compétences, des aptitudes et des savoirs.

**6. Définition des objectifs de chaque option en mentionnant notamment les méthodes d'apprentissage appliquées et les objectifs de généralisation et/ou de spécialisation**

L'objectif primordial des sept options d'enseignement (image, son, montage et scripte, multimédia au type court, cinéma, radio télévision multimédia, interprétation dramatique au type long) présentes à l'IAD est d'organiser des formations spécifiques de qualité permettant aux diplômés de s'insérer de manière optimale dans la société et dans la vie professionnelle et d'y relever les défis de l'avenir.

- \* Enseignement supérieur artistique de type long
  - Le baccalauréat vise à inculquer aux étudiants les connaissances théoriques, artistiques et appliquées de base nécessaires au second cycle mais surtout à les initier à l'esprit de synthèse, à l'usage des méthodes d'analyse et de résolution des problèmes concrets.
  - Un baccalauréat spécifique à la section théâtre, mais intégrant une série de cours généraux communs aux deux baccalauréats, prépare à la formation des acteurs et metteurs en scène.

- La spécialisation en master répond aux besoins du monde professionnel. L'objectif est de former au cours du second cycle des réalisateurs, des acteurs, des metteurs en scène hautement qualifiés dans les techniques actuelles.
- Option : cinéma  
 La formation vise au développement de la personnalité et à l'acquisition de la maîtrise des compétences-clefs indispensables aux métiers du cinéma fiction et documentaire.  
 Elle débouche sur des métiers comme :
  - Réalisateur, metteur en scène, metteur en images de fictions, de documentaires, de reportage, de films d'entreprise, ... ;
  - Directeur de production ;
  - Régie générale ;
  - Scénariste, adaptateur, dialoguiste ;
  - Coordonnateur de post-production ;
  - Enseignant audiovisuel.
- Option : radio-télévision-multimédia  
 La formation vise au développement de la personnalité et à l'acquisition de la maîtrise des compétences clefs indispensables aux métiers de la télévision, de la radio et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dites multimédias-En plus de la formation d'assistant réalisateur, d'assistant de production ou de régisseur de plateau, les métiers possibles sont :
  - Réalisateur TV ou radio, metteur en ondes, de reportage, de films d'entreprise, ...
  - Infographiste 2D
  - Web designer et web développeur
  - Intégrateur multimédia (programmation de Cdrom, et de sites web)
  - Concepteur et coordinateur de projets multimédia
  - Création de bornes interactives
  - Animation, retouches d'images
  - Conception et réalisation infographique
  - Création de jeux TV interactives
  - Authoring de DVD
  - Infographiste 3D
  - Animation 3D
  - Habillage de chaîne
  - Monteur multimédia
  - Postproduction d'un film ou d'une publicité
  - Spécialiste des effets spéciaux
  - Directeur ou superviseur des effets spéciaux
  - Directeur de production ;
  - Régie générale ;
  - Animateur radio, programmeur, journaliste à la radio ou à la TV.
  - Coordonnateur de post-production ;
  - Consultant audiovisuel ;
  - Directeur artistique, créateur d'événements ;
  - Sonorisateur de spectacles musicaux et théâtraux, de congrès, de conférences,
  - Enseignant audiovisuel ;
  - Animateur culturel.
- Option : interprétation dramatique (interprétation et mise en scène)  
 La singularité de la formation théâtrale à l'IAD est la possibilité d'accéder à la mise en scène dans le prolongement d'une formation solide à l'interprétation. La pédagogie de l'IAD-Théâtre a pour but essentiel de former des êtres de spectacle, interprètes d'abord, mais aussi metteurs en scène, animateurs, ...

Dès la première année, les classes fonctionnent un peu comme une troupe théâtrale. C'est une méthode qui fait naître une solidarité et des connivences qui entraînent une amélioration de la qualité du travail commun. Les étudiants seront suivis par une dizaine de professeurs d'art dramatique utilisant des méthodes de travail différentes.

C'est dans cet esprit que les cours dits "généraux" sont conçus en rapport avec le théâtre; ils ont pour but d'éveiller à la culture, d'ouvrir davantage l'esprit et la sensibilité.

En outre, cette formation comprend aussi la maîtrise d'une série de techniques d'expression vocale, gestuelle, corporelle, indispensables aux acteurs, sans oublier la partie technique, comme la régie, l'éclairage, ....

La participation aux travaux de la section Réalisation et des sections Techniques de type court permet d'apprendre à jouer devant les micros et les caméras.

- Agrégation :

Le programme de l'Agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur (AESS) compte 30 crédits, ce qui correspond à la charge de travail d'une demi année d'étude, stages compris. Ces crédits peuvent être étalés sur une ou deux années scolaires afin de s'accommoder de l'activité professionnelle de l'étudiant.

Le programme est organisé en collaboration avec l'UCL qui dispense les cours et séminaires dits « transversaux » (communs à toutes les disciplines), relevant de la psychopédagogie et des rapports avec l'institution scolaire. Ces cours sont dispensés par l'UCL, en cours du jour ou du soir, les étudiants choisissant les plages qui leur conviennent le mieux.

Les cours et séminaires « disciplinaires », relevant de l'enseignement des pratiques audiovisuelles ou du théâtre et de la déclamation, sont pris en charge par les professeurs de l'IAD: didactique des arts du spectacle, réflexion sur le contenu des programmes, micro-enseignement, exploitation pédagogique des nouvelles technologies, ...

Les stages d'observations et d'enseignement en milieu scolaire représentent une part importante du programme. Ces stages sont supervisés par nos professeurs, notamment à l'occasion d'un séminaire d'accompagnement et d'intégration. L'horaire des stages est à la facilité des étudiants en accord avec les maîtres de stage (professeurs les accueillant).

Les métiers auxquels cette agrégation prépare sont :

- Enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur
- Enseignant dans l'enseignement secondaire à horaire réduit, dont les académies.

Les matières que les agrégés pourront enseigner sont celles inscrites sur leur diplôme initial (ou complément au diplôme) de l'enseignement supérieur artistique ainsi que les éventuelles spécialisations suivies durant l'agrégation.

- \* Enseignement supérieur artistique de type court

- Option : image

Un diplômé de la section image doit pouvoir assurer le cadrage d'images en mouvement, organiser la mise en œuvre de l'éclairage naturel ou artificiel du film ou de l'émission TV. Il doit aussi connaître, gérer, installer le matériel de prise de vue ou d'éclairage.

Avant de pouvoir être directeur photo au cinéma ou en vidéo mono ou multi caméra, les jeunes professionnels sont « électro », « machino », assistant cameramen ou cadreur.

- Option : son

Fidèle à sa vocation de former à tous les métiers de l'audiovisuel, l'IAD organise l'enseignement des deux grandes orientations le son autonome et le son accompagnant une image. La formation IAD reste polyvalente les deux premières années et se spécialise en dernière année. Elle permet des métiers comme :

- Preneur de son dans des organismes publics ou privés de radio et de télévision.
- Preneur de son dans des studios d'enregistrement musicaux.
- Preneur de son et mixeur pour le film et la vidéo.
- Sonorisateur de spectacles musicaux et théâtraux, de congrès, de conférences.
- Agent ou consultant dans des entreprises de construction ou d'installation de matériel acoustique ou audiovisuel.

- Responsable d'un service audiovisuel.
  - Enseignant des matières techniques et artistiques en relation avec le son.
- Option : montage et scripte  
 Le tournage d'un film de fiction est un travail long et découpé dans le temps.  
 Le script assure la continuité du film et l'enchaînement harmonieux des plans. Il est le lien entre la réalisation, le montage et la production quand il n'est pas, lui même, assistant ou directeur de production.  
 Le monteur s'occupe de l'agencement des plans du film les uns à la suite des autres ainsi que du rythme avec lequel ces plans se succèdent.  
 Bien que différents dans leurs pratiques, les métiers de scripte et de monteur sont indissociables et complémentaires.  
 En télévision, la fonction de scripte multi caméras est plus large. En effet, depuis l'élaboration du concept de l'émission jusqu'au passage sur antenne, le (la) scripte est présent(e) aux côtés du réalisateur.
  - Option : multimédia  
 L'introduction de l'informatique rend non seulement possible le montage informatisé des images, des sons et des textes, mais permet la manipulation d'images existantes, la création d'images de synthèse en deux dimensions (2D) ou en trois dimensions (3D).  
 La maîtrise de l'arborescence exige de l'intégrateur multimédia une rigueur, une inventivité, une créativité considérable.  
 Conscient de son expérience dans l'élaboration des produits audiovisuels classiques, l'IAD s'est résolument lancé dans la formation à l'utilisation de ces nouveaux supports pleins d'avenir.  
 Les débouchés offerts par la formation sont multiples dans les domaines du multimédia et du montage :
    - Habillage de chaîne et création d'images ;
    - Intégrateur multimédia (programmation de CDROM, confection de sites web) ;
    - Animation, retouches d'images ;
    - Conception et réalisation infographique ;
    - Post-production d'un film, c'est à dire responsable de sa finition : montage, sonorisation, trucages, images de synthèse, laboratoires ;
    - Direction ou assistantat de production en cinéma, télévision, publicité.

## **7. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de l'IAD**

- \* L'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé est une fonction indispensable pour les institutions, spécialement sous forme d'une auto-évaluation.  
 Parmi les moyens utilisés pour cette auto-évaluation, on peut citer:

- l'action menée par le coordinateur qualité et la mise en place de la commission qualité
- la collaboration entre les enseignants et les personnes engagées dans la vie active, lors des stages, des séminaires, des travaux de fin d'études, etc.;
- l'appréciation donnée sur les formations dispensées, à l'occasion des examens de fin d'études ;
- les contrôles et les évaluations des acquis des étudiants donnant aux enseignants un regard sur l'enseignement dispensé ;
- l'intégration entre la théorie et la pratique assurant aux enseignants une information quant à la compréhension de la matière par l'étudiant ;

- la confrontation régulière des programmes d'études, des méthodes d'enseignement, des systèmes d'évaluation, etc., avec les objectifs généraux et spécifiques définis par l'IAD pour chaque option d'enseignement ;
  - le travail des groupes de réflexion à l'occasion des modifications des programmes d'études dans le but de les actualiser ;
  - l'implication des enseignants dans la recherche appliquée et la formation continuée ;
  - la réflexion collective au sein des conseils d'option
- \* L'organisation d'enquêtes à échéances régulières sur des sujets proposés par la commission qualité permettra de d'évaluer la pertinence de nos formations.

#### **8. Description des méthodes d'évaluation pédagogique de l'IAD et de la fréquence des procédures d'évaluation**

- \* Par la mise en œuvre d'une évaluation tant **certificative** (*les professeurs sanctionnent par des points qui permettent le passage de l'étudiant d'une année à la suivante et finalement d'être diplômé*), que **formative** (*chaque fois que l'évaluation entraîne chez l'enseignant ou chez l'étudiant un changement dans la méthodologie d'enseignement ou d'apprentissage*), l'IAD vise :
- l'information pour l'étudiant sur la qualité de son travail et l'évolution de ses acquis ;
  - l'information pour le formateur quant à l'efficacité de son action ;
  - la stimulation de l'étudiant à fournir un effort adéquat dans le respect d'une échéance ;
  - le développement de relations pédagogiques contractuelles entre les acteurs de la formation ;
  - la valorisation de l'articulation entre savoir et savoir-faire pour davantage conscientiser l'étudiant sur les liens interactifs entre théorie et pratique ;
  - l'appréciation de l'initiative, de la créativité et de l'autonomie de l'étudiant ;
  - la capacité de l'étudiant à s'auto évaluer ;
  - l'appréciation de la capacité de l'étudiant à accéder à l'année d'études supérieures ou à entrer dans la vie professionnelle.
- \* L'évaluation de l'étudiant doit se baser sur la transparence et faire partie intégrante de la formation; elle doit le responsabiliser par rapport à son projet de formation et au contrat-étudiant qui doit préciser les étapes, les objectifs, les niveaux de maîtrise et de compétence ainsi que les modalités d'évaluation et de prise de décision en matière de réussite ou d'échec.
- \* Pour chaque option, des modalités propres d'évaluation sont définies en fonction du calendrier, de la nature, du contenu des activités d'enseignement.  
Les activités pratiques peuvent être appréciées sur base d'une évaluation continue intégrant l'étudiant dans une dynamique de progression.  
L'évaluation porte autant sur la compréhension, les aptitudes et les compétences acquises par l'étudiant que sur les seules connaissances.
- \* En première année des études supérieures, il est essentiel que l'étudiant obtienne un maximum d'informations sur sa compréhension et son assimilation des matières, sur l'efficacité de son travail et sur l'adéquation de son orientation.

## **9. Description des moyens mis en œuvre par l'IAD pour lutter contre l'échec scolaire**

- \* Le premier moyen de lutte contre l'échec scolaire est la présence d'une épreuve d'aptitude à suivre une formation artistique dans le domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication.
- \* Avant que l'étudiant ne s'inscrive à l'épreuve d'aptitude à suivre les cours de l'IAD, celui-ci l'informe au mieux sur les exigences de l'enseignement supérieur, les professions, les pré requis, le contrat de formation, l'évaluation par des séances d'information, des "Portes Ouvertes", des rencontres avec les enseignants et par la mise à disposition des futurs étudiants d'une brochure d'informations ou d'un site internet reprenant ces renseignements.
- \* Parmi les autres moyens mis en œuvre par l'IAD pour lutter contre l'échec scolaire, on peut citer:
  - la volonté de l'IAD de favoriser une relation entre enseignants et étudiants basée sur la disponibilité, l'écoute, la confiance, la capacité d'évolution. L'étudiant est considéré comme acteur de sa formation, tout en recevant en même temps l'aide pédagogique nécessaire ;
  - l'esprit d'équipe développé au sein de l'IAD est aussi de nature à entraîner l'étudiant dans une dynamique de réussite; il en est de même du concept qualité des formations dispensées et de l'appréciation des diplômes décernés au sein de la profession qui motivent l'étudiant de manière très concrète ;
  - la prise en compte de l'étudiant comme une personne dans sa globalité ; en particulier, l'IAD veille à l'aider à analyser ses propres difficultés et à acquérir une méthode de travail personnelle, rigoureuse et efficace ;
  - le souhait de l'IAD d'accroître sa collaboration avec les Ecoles secondaires et avec les Centres PMS et d'information et d'orientation de l'UCL (CIO) pour améliorer l'information donnée sur les études qu'elle organise et pour faciliter l'insertion des étudiants ;
  - la régularité de l'évaluation des acquis de l'étudiant sous forme d'auto-évaluation et, lorsque c'est possible, sous forme de co-évaluation ;
  - la possibilité pour l'étudiant en difficulté, spécialement en première année, de rencontrer des enseignants susceptibles d'analyser avec lui les lacunes constatées de manière à lui permettre, s'il répète l'année, de le faire dans les meilleures conditions possibles.
- \* L'IAD souhaite assurer une formation pédagogique spécifique à ses nouveaux enseignants et à entretenir celle-ci en cours de carrière. De même, elle compte donner des moyens à ses enseignants pour qu'ils puissent actualiser leur formation dans les domaines liés à leur enseignement.

## **10. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité professorale et étudiante au sein de l'IAD et avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers**

- \* La mobilité des personnes prend une importance accrue pour les diplômés de l'enseignement supérieur. L'IAD tient donc à favoriser la mobilité de ses enseignants et de ses étudiants.
- \* La collaboration de l'IAD avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, notamment universitaires, constitue une de ses préoccupations, y compris avec des institutions étrangères afin de favoriser les contacts entre professeurs et étudiants de différents pays.  
Les cours suivis dans l'institution d'accueil sont pleinement reconnus par les Autorités de l'IAD, sur base de conventions bilatérales. Les étudiants peuvent ainsi participer au mode de vie du pays où ils séjournent et en apprécier la culture.  
Ils perfectionnent leur connaissance des langues étrangères et développent leur esprit critique au contact de professeurs et de méthodes d'enseignement différents.

**11. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la Communauté éducative au sein de l'IAD**

- \* L'IAD considère que la participation des acteurs de la Communauté éducative est fondamentale pour la vitalité de cette Communauté.
- \* L'IAD se conformera aux dispositions décrétales en matière d'organisation de l'année académique et de règlement général des études.
- \* Les élections des étudiants sont organisées par le Conseil des étudiants. Ce Conseil est composé d'étudiants élus chaque année par les étudiants de l'IAD, avec, au moins, un représentant de chacune des options présentes à l'IAD  
Les étudiants membres du Conseil de gestion pédagogique sont choisis au sein du Conseil des étudiants, à raison de deux étudiants du type long et de trois étudiants du type court.  
Le Conseil des étudiants de l'IAD veille à assurer sa représentativité institutionnelle en étant à l'écoute des étudiants pour relayer leurs attentes et en assurant la circulation de l'information entre les Autorités de l'IAD et les étudiants.  
Pour assurer cette double mission, des moyens sont mis à la disposition du Conseil des étudiants, notamment par l'octroi d'une partie des subsides sociaux alloués à l'IAD par le Gouvernement de la Communauté française.  
Le Conseil des étudiants est consulté annuellement pour l'établissement du budget du Conseil social de l'IAD.

**12. Description des modes de circulation de l'information relative notamment aux décisions des Autorités de l'IAD**

- \* L'importance de la communication au sein de l'IAD est telle que le CPPT examine régulièrement les modes et modalités à mettre en œuvre pour réaliser l'information nécessaire.
- \* La communication aux membres du personnel s'effectue par la diffusion de l'affichage à des valves spécifiques, les séances d'information, etc.
- \* L'information à donner aux étudiants doit se faire en particulier par le Conseil des étudiants de l'IAD.
- \* Il est tout aussi important que le transfert des informations émanant de la base vers les Autorités de l'IAD soit effectif et rapide.

**13. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer l'IAD dans son environnement social, économique et culturel**

- \* L'enseignement supérieur doit préparer les diplômés à s'insérer dans la vie sociale par l'exercice d'une profession.  
Pour un institut orienté vers la vie professionnelle, l'appel à des fonctions accessoires constitue une nécessité pédagogique. Des personnes compétentes dans l'exercice d'un métier apportent ainsi le bénéfice de leur expérience professionnelle.  
Par ailleurs, l'IAD peut compter sur la présence dans ses Instances, de personnalités engagées dans le monde socioprofessionnel ou à l'Université.

- \* Le monde professionnel est par ailleurs étroitement associé à la guidance des stagiaires, à l'encadrement des travaux de fin d'études et des séminaires ainsi qu'à l'évaluation des examens et des travaux pratiques de fin d'études.  
Il peut ainsi évaluer le niveau de l'enseignement et son adéquation à l'évolution des connaissances, des techniques, etc. et aider l'IAD dans son auto-évaluation de la qualité.  
De plus, il apporte sa collaboration lors de séminaires, colloques, journées d'études, conférences, etc.; il constitue un partenaire privilégié pour la délivrance du D.E.S.S.
- \* Les enseignants peuvent, de leur côté, offrir au monde professionnel un potentiel humain et scientifique de valeur ainsi que l'équipement de leurs laboratoires pour réaliser des activités de formation continuée.  
L'IAD encourage sans réserve les contacts entre ses enseignants et le monde professionnel.

**14. Description des moyens mis en œuvre pour favoriser le partenariat avec d'autres établissements d'enseignement et/ou des personnes morales issues du monde social, économique et culturel**

- \* L'IAD a signé plusieurs conventions de collaboration avec l'UCL, notamment une convention de collaboration pour l'organisation de l'agrégation et une convention d'organisation conjointe de travaux pratiques en radio et en télévision. Cette dernière convention fait de l'IAD un membre actif de l'Ecole de Journalisme de Louvain (EJL).  
Enfin, au plan institutionnel, l'IAD a été la première Ecole supérieure des Arts à rejoindre le Pôle LOUVAIN.
- \* En ce qui concerne la formation continuée des enseignants, l'IAD souhaite favoriser des synergies entre établissements, même de niveaux et de réseaux différents ainsi que des partenariats avec les milieux professionnels.  
Quant à celle des diplômés, des partenariats peuvent être mis en place avec d'autres Instituts ou avec des Universités.
- \* Dans le but d'aider d'autres institutions à développer une solidarité dans le service à la société, l'IAD s'inscrit dans des coopérations inter-établissements, même inter-réseaux et inter-niveaux.